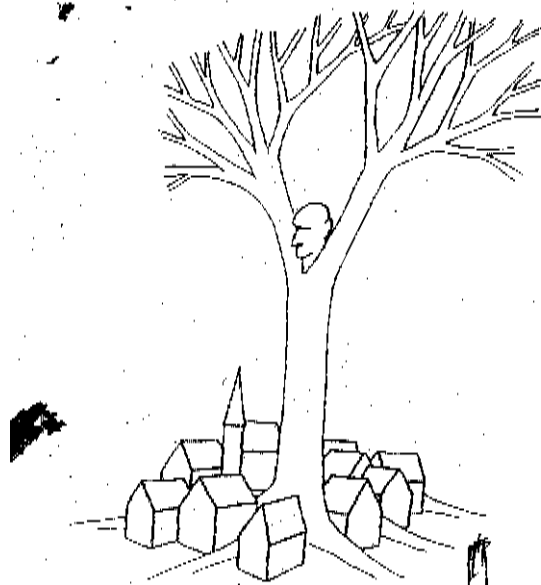


Lettre aux habitants

Nouvelles de l'ACQU n° 43 – mars 2005

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucinois
(ACQU) asbl – Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle



ÉCOUTEZ
Radio 1180
le lundi
de 18 à 20 h
FM 87.7
av. Carsoel, 32 - 1180 Uccle
Tél. & Fax : 02 274 222 6

Sommaire

- Éditorial 2
- Natura 2000, un outil pour la biodiversité,
un atout pour Bruxelles ! 3
- Rencontre avec Olivier STREBELLE
au sujet du bois de Verrewinkel 6
- Le plan communal de mobilité...
c'est parti 8
- « Un peu de tout » :
De la remise des choses dans le bon ordre 8
- Manifeste du 22 novembre 2004 pour une législation
efficace sur les substances chimiques 11
- Principes généraux pour un aménagement de qualité.
Charte programme de l'ACQU (suite et fin) 14
- Le débat est ouvert : Aimez-vous les tags ? 14
- L'EAU dans notre vie :
quelques conseils et informations 15

Editorial

Nous profitons de l'approche de notre assemblée générale annuelle pour vous dire que des rapports plus étroits entre l'ACQU et ses membres devraient exister. En effet, le rôle de l'ACQU est de fédérer et rassembler les comités de quartier uclois. La plupart des comités sont des associations de fait et ont donc des contours incertains. En réalité, l'ensemble des Uclois peut se sentir membre d'une manière ou d'une autre de l'ACQU. Autrement dit, l'ACQU ne doit pas être le fait de quelques personnes, car alors notre association ne représenterait plus que ces quelques personnes.

Notre association tirerait donc avantage de connaître les préoccupations de ses membres... lesquels profiteraient des moyens médiatiques et de la structure permanente dont nous bénéficions. Nous songeons à notre trimestriel « Lettre aux habitants », à notre site internet et à notre « Radio 1180 » (qui émet sur la longueur d'ondes FM 87.7 tous les lundis de 18 h. à 20 h.). Nous songeons également à notre conseil d'administration qui se réunit mensuellement et qui entretient des contacts avec les autorités, surtout au niveau communal.

Il est clair que, la plupart du temps, les causes qui mobilisent un comité et les arguments qu'il met en avant se rapportent à une situation locale. Parfois, le problème dépasse les préoccupations d'un quartier, comme par exemple la mise sur pied d'un Plan Communal de Mobilité. Dans les deux cas, la solidarité est notre force. Tout comme les pays qui

composent la Communauté Européenne devraient plus parler d'une même voix, les associations ucloises qui se préoccupent de l'environnement seraient plus fortes si elles étaient solidaires.

De la même manière, l'ACQU est membre d'Inter-Environnement Bruxelles, asbl qui fédère un ensemble de comités de quartier de Bruxelles, répercutant avec force et autorité leurs soucis aux niveaux communal, régional ou fédéral selon les cas.

Ce qui compte, c'est que nous sommes tous mus par le souci de la qualité de vie, du bien commun, et donc d'une gestion communale qui aille dans ce sens. Les autorités communales peuvent parfois avoir l'impression d'une opposition, ou qu'on les empêche de faire ce qu'elles veulent. Et il arrive que ce soit le cas, mais même si nous avons été mal informés ou que nous nous sommes trompés, c'est toujours dans le souci de construire notre cité et non pour le plaisir de critiquer.

Le plus souvent fort occupés et pas assez nombreux ni compétents pour traiter les multiples problèmes que suscite la vie urbaine moderne, les administrateurs ont besoin de vous. Vous devez nous faire connaître vos préoccupations, mais, si c'est possible et utile, aussi les faire connaître vous-même à la Commune (avec copie pour l'ACQU). Dans la mesure où elles sont de notre ressort, nous pouvons alors vous soutenir, soit auprès de l'autorité communale compétente, soit dans notre

« Lettre aux habitants » (ne fût-ce que dans la rubrique « Courrier des lecteurs »).

Les défaillances ou anomalies dans la gestion d'une commune aussi importante que Uccle peuvent être multiples. Rien qu'en songeant aux espaces publics, on peut citer :

- un avaloir d'égout bouché (qui peut constituer à terme un risque d'inondation) ;
- un éclairage public ou des feux de signalisation en panne ;
- des dégradations de trottoir ou de chaussée ;
- des endroits dangereux au point de vue de la circulation ;
- des marquages au sol effacés ;
- un arbre d'alignement qui risque de tomber ;
- un objet encombrant abandonné ou un dépôt d'ordures clandestin ;
- des bollards cassés ;
- une piste cyclable inutilisable à cause de son encombrement (par la végétation ou divers débris) ;
- des espaces publics manquant de poubelles ou en état de grande saleté ;
- du matériel de signalisation de chantier abandonné ;
- un trottoir transformé en bourbier par les voitures qui y stationnent ;
- etc.

Et on pourrait songer à des problèmes en matière d'urbanisme, de mobilité, de sécurité, etc.

Pourquoi ne pas nous en faire part pour qu'on puisse relayer vos préoccupations ? Ou, comme dit

Natura 2000 un outil pour la biodiversité un atout pour Bruxelles!



plus haut, pourquoi ne pas écrire vous-même à la Commune (avec copie pour info à l'ACQU) ? Comme le rappelle notre Charte, les habitants doivent être conscients de leur responsabilité collective dans ces domaines.

Notre objectif est d'informer et de sensibiliser tout un chacun sur ce qui se fait, en particulier à Uccle, au point de vue de l'environnement au sens large, sur les projets en cours, sur ce qui n'a pas eu lieu comme cela eût dû l'être, en veillant au bien commun et dans un esprit d'équité, en s'efforçant de ne pas faire subir aux voisins ce qu'on ne veut pas chez soi.

Nous tentons d'éveiller et ranimer les consciences citoyennes dans une dynamique de dialogue, contre la dangereuse apathie.

Les luttes que l'ACQU a menées, parfois avec d'autres, dans un passé récent (sauvegarde du Kauwberg, du plateau Engeland, du plateau Avijl...), ont permis d'accumuler une solide expérience sur le fonctionnement des rouages de notre société.

Nous ne pouvons continuer, qu'il s'agisse de l'urbanisme, des déplacements, de la sauvegarde du patrimoine, ainsi que des espaces verts, des problèmes de pollutions et de nuisances, etc., qu'avec votre aide.

Solitaires, nous ne pouvons presque rien ; solidaires, nous pouvons presque tout !

Dénys RYELANDT
Vice-Président

La récente Conférence internationale sur la biodiversité (Paris, janvier 2005) tirait la sonnette d'alarme : la moitié des espèces de mammifères et près d'un tiers des espèces de plantes, de reptiles, de poissons et d'oiseaux sont menacées d'extinction d'ici 2050. L'accroissement sans précédent de la vitesse de disparition des espèces résulte principalement de l'intensification des activités humaines qui engendrent l'éradication ou la détérioration des habitats naturels qui abritent ces espèces.

L'une des plus sérieuses menaces qui pèsent sur la biodiversité est la fragmentation des écosystèmes en parcelles de plus en plus réduites provoquant finalement la disparition des biotopes nécessaires à la survie des espèces. L'observation par satellite, lancé par l'agence européenne sous le programme CORINE Land Cover, a permis de visualiser sur 31 pays européens l'accroissement spectaculaire de cette fragmentation du paysage entre 1990 et 2000. Notre pays détient le triste record de la fragmentation la plus intensive avec le Luxembourg et ensuite l'Allemagne.

Face à ce constat alarmant, les gouvernements des pays de la Communauté européenne se sont engagés à créer le réseau écologique Natura 2000, dans le but de protéger un vaste éventail de types d'habitats et d'espèces sauvages européens menacés. Ce réseau Natura 2000 est constitué de Zones de Protection Spéciales (ZPS pour 187 espèces d'oiseaux répondant

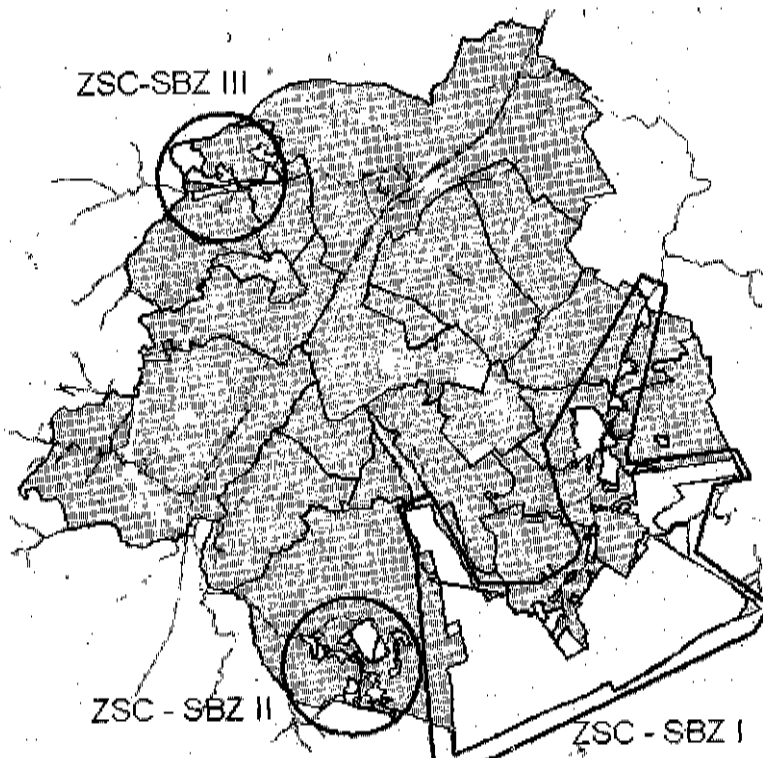
aux normes de la directive européenne 79/409/CEE sur la protection des oiseaux) et de Zones Spéciales de Conservation (ZSC pour 253 types d'habitats, 200 espèces animales et 434 espèces végétales répondant aux normes de la directive européenne « Habitat » 92/43/CEE sur la conservation des habitats naturels et semi-naturels ainsi que de la flore et de la faune sauvages).

On pourrait croire que les villes ne sont pas concernées par ces projets. Mais il n'en est rien, les couronnes vertes des villes présentent une grande diversité de milieux semi-naturels imbriqués les uns dans les autres, formant une mosaïque favorable à la conservation de certaines espèces sensibles. Les populations de ces espèces et les superficies de leurs habitats sont évidemment restreintes et par conséquent fragilisées, elles méritent donc d'autant plus une attention particulière.

Malgré son taux d'urbanisation et sa densité de population élevée, la Région de Bruxelles Capitale a désigné une superficie de 2300 ha (soit 14 % de son territoire) comme Zones Spéciales de Conservation Natura 2000.

Charme pluricentenaire du plateau Engeland
© Alain HIJE





ZSC II : Zones boisées et ouvertes au sud de la Région bruxelloise

Complexe Verrewinkel-Kinsendael

- | | | |
|--|-----------------------------------|--------------------------------|
| 1 Bois de Verrewinkel | 7 Domaine La Tour de Frein | 12 Station-relais CIBE |
| 2 Kinsendael | 8 Marais du Moensberg | 13 Chapelle Hauwaert |
| 3 Kriekenput | 9 Kauwberg | 14 Parc de la Sauvagère |
| 4 Domaine Herdies | 10 Parc Fond'Roy | 15 Domaine Papenkasteel |
| 5,6 Bois et vallée de Buysdelle | 11 Plateau Engeland | |





© SOS Kauwberg – Marc DE BROUWER

La ZSC I, de 2040 ha, comprend la forêt de Soignes avec ses lisières, étangs et domaines boisés voisins, le plateau de la Foresterie, le bois de la Cambre ainsi que la vallée de la Woluwe. Elle assure le maintien de certains écosystèmes dont la hêtraie; de certaines espèces comme le lucane cerf-volant et de la bouvière, ainsi que de 4 espèces de chauves-souris : grand murin, vespertillon des marais, vespertillon à oreille échancrée, barbastelle.

La ZSC II, de 217 ha, est constituée de zones boisées et ouvertes situées à Uccle : le Kauwberg, la réserve régionale du Kinsendaël, le Kriekenput et le domaine Herdies, le bois de Verrewinkel, le bois et la vallée du Buysdelle, le domaine de la Tour de Frein, une partie du plateau Engeland, les stations relais CIBE, le site de la chapelle Hauwaert, le parc de la Sauvagère et le parc Fond'Roy et celui du Papenkasteel. Cette zone est riche en espèces dont 11 espèces de chauves-souris (le grand murin et la barbastelle en espèces protégées).

La ZSC III forme un ensemble de zones boisées à flore vernale riche et de zones humides marécageuses de la vallée du Molenbeek dans le nord-ouest de Bruxelles : Laerbeekbos, Poelbos, bois de Dieleghem, marais de Jette et Ganshoren, parc Roi Baudouin. C'est un complexe d'aires de nourrissage pour 12 espèces de chauves-souris, dont 3 espèces de la liste « Habitat » (le vespertillon des marais, le grand murin et la barbastelle).

L'élément déterminant dans la délimitation des ZSC de Bruxelles est donc la présence d'espèces rares de

chauves-souris, groupe de mammifères globalement le plus menacé d'Europe. Adaptées à des conditions écologiques particulières et dernier maillon d'une chaîne alimentaire, les chauves-souris sont des insectivores extrêmement fragiles. Elles souffrent de la raréfaction de leurs ressources alimentaires, de leurs gîtes de reproduction ou d'hivernage. C'est seulement à la fin des années 60 que les naturalistes ont pris conscience de l'importance de ces mammifères, bio-indicateurs écologiques de qualité dans l'équilibre naturel. La plupart des espèces sensibles de la Région sont arboricoles, elles utilisent les cavités des arbres dont la gestion tant en forêt que dans les parcs doit être planifiée et surveillée avec attention.

En outre, certains « habitats protégés » par la directive « Habitat » (hêtraies, chênaies pédonculées, forêts alluviales à aulnes, pelouses maigres, mégaphorbiaies¹, landes à bruyères) sont aussi présents dans la Région.

Il faut à présent assurer la conservation et la protection de ces Zones Spéciales de Conservation qui viennent d'être ratifiées le 8 décembre 2004 par la Commission Européenne. Des plans de gestion doivent être établis qui répondent aux exigences écologiques de conservation des habitats et des espèces. Les actes et activités, qui pourraient détériorer les habitats ou qui seraient susceptibles de per-

turber de manière significative les espèces protégées, sont interdits.

Cependant, une conservation efficace de la biodiversité ne pourra être obtenue par la seule mise en place du réseau Natura 2000. C'est pourquoi, l'article 12 de la directive « Habitat » recommande de garantir la protection stricte sur tout le territoire d'une large gamme « d'espèces d'intérêt communautaire » ainsi que de leurs aires de repos, de nourrissage et de reproduction. En outre, l'article 10 de cette même directive demande avec insistance de protéger les éléments du paysage (haies, cours d'eau, talus de chemin de fer, etc.) qui jouent un rôle de couloirs écologiques de liaison pour la flore et la faune et constituent le maillage vert.

Le réseau Natura 2000 est un outil remarquable dans la lutte contre la perte de la biodiversité. La balle est à présent dans le camp de nos décideurs politiques. Il leur appartient de protéger et de gérer ce réseau de manière harmonieuse et durable pour maintenir l'équilibre naturel entre les espèces vivantes dont, faut-il le rappeler, nous faisons partie intégrante. Sauver la vie du plus grand nombre d'espèces vivantes c'est sauver les conditions d'existence de la vie de l'homme.

Thérèse VERTENEUIL
Comité Plateau Engeland
www.plateauengeland.be



Nettoyage du Broeck © SOS Kauwberg – Marc DE BROUWER

1. Formation végétale à base de grandes plantes vivaces.

Rencontre avec Olivier STREBELLE au sujet du bois de Verrewinkel

Avertissement : Dans notre numéro précédent, nous avons publié le point de vue d'un groupe d'habitants opposés au projet d'implantation de statues de l'artiste dans le bois de Verrewinkel. L'article était même accompagné d'une participation à une pétition. En début février 2005 cependant, Monsieur STREBELLE nous a écrit, ainsi qu'à la presse, par une lettre ouverte faisant part du contenu réel de son projet. Soucieux de promouvoir également son point de vue, nous le publions ci-après. Le temps de l'évaluation scientifique du projet de Monsieur STREBELLE par l'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement (IBGE) est venu. Qu'on s'en réjouisse !

Bernard JOURET, président

Le président de l'ACQU, précité, et moi-même avons souhaité rencontrer l'artiste afin d'entendre ses intentions de vive voix. Nous avons ainsi passé près de 2 heures en sa compagnie le 9 février (quelques extraits sonores de cette rencontre ont été diffusés sur Radio 1180).

Le sculpteur nous a fait visiter le bois de Verrewinkel, dans l'esprit de son projet. C'est quelqu'un qui aime ce bois, ses champignons, mais n'a pas les connaissances naturalistes lui permettant d'évaluer l'impact de son projet.

Son idée allait au-delà de la pose de quelques statues... Il rêve de revoir le bois qu'il a connu il y a 50 ans, avec des bruyères, des genêts, sans ronces, etc. Je lui ai expliqué que la nature avait ses lois et que cette végétation correspondait à un stade pionnier sur sol pauvre et ne pouvait apparaître à nouveau qu'à condition de tout abattre et pouvant aller jusqu'à enlever la couche superficielle du sol (étrépage) afin de l'appauvrir et de permettre à ces plantes de revenir spontanément. Il s'est rendu compte de l'utopie de cette idée et l'a aussitôt abandonnée. Ceci pour dire qu'il est ouvert à la discussion et est à l'écoute des avis compétents.

Son jardin touche au bois au sud du plateau ; il surplombe la plus petite des deux vallées qui naissent dans le bois. Ce vallon est surtout planté de conifères (principalement des pins). Son idée d'y installer des statues est à mettre en lien avec la « **Fondation Olivier Strebelle** » qu'il vient de créer et qui gèrera son patrimoine artistique. Il a imaginé que la localisation de celle-ci pourrait se faire aux trois entrées du bois (av. Dolez, av. du Gui et rue de Percke) par un plan gravé sur une pierre signalétique et une de ses statues (bronzes sur pierre naturelle, dont il nous a montré les photos). Une quatrième statue serait placée juste derrière la Fondation. L'idée n'est donc pas de faire un parcours d'artiste dans le bois, ni même une exposition permanente, mais de baliser l'accès à la Fondation.

Les projets « parcours d'artiste / exposition permanente » – qu'il réfute et vis-à-vis desquels il se démarque – ont malheureusement été développés par le monde politique uclois (il est difficile d'attribuer la paternité de l'idée d'exposition permanente à un mandataire particulier).

Olivier STREBELLE insiste : le cœur du bois doit être préservé, les

chemins doivent rester en l'état et ne pas être transformés en chemins carrossables, à la sauce « promenade verte ». La circulation dans le bois nécessitera toujours le port de bottes... ; rien à voir avec le projet mégalomane que certains craignaient à juste titre vu la communication (non communication / mauvaise communication ???) des édiles uclois. Encore faut-il vérifier que ceux-ci ne tentent pas de s'approprier le projet et de le détourner de son but premier.

On pourra bien sûr reprocher à l'artiste le côté anthropocentrique du projet, mais lui-même, lorsqu'on lui a expliqué le sort réservé à d'anciens rochers du bois de la Cambre, que l'on veut « démousser » totalement pour remettre la matière originelle à nu, réagit en souhaitant que ses œuvres se couvrent d'oxydation et se fondent dans la nature. Pour lui, les statues doivent appartenir au bois...

A priori, Bernard JOURET et moi-même pensons que le projet conçu par Olivier STREBELLE ne présente que peu de risques pour le bois de Verrewinkel. Mais, dans le contexte médiatique actuel, cette affirmation se doit d'être étayée d'une expertise

Clôture au Bois de Verrewinkel

Il n'y a pas que les projets d'implantation de statues qui préoccupent les naturalistes dans le bois de Verrewinkel. Au cours de la visite du bois, Olivier STREBELLE nous a conduits face à un mur de métal...

Un terrain a été récemment clôturé au bois de Verrewinkel. Il s'agit d'une propriété construite il y a peu et dont l'entrée est située avenue des Muses. La clôture longe le fond de la vallée perpendiculaire à la rue de Perèke.

Nous nous inquiétons au sujet de cette clôture pour deux raisons :

- elle se trouve à l'intérieur du bois et donne l'impression que le propriétaire s'en est accaparé d'une partie
- elle est constituée d'une grille rigide en métal plastifié qui ne permet pas le passage de la faune : en effet, les rectangles font grosso modo 4 cm de large sur 15 cm de haut et la base est enfouie dans le sol (voir photo ci-dessous)

Or, le bois de Verrewinkel est une zone « Natura 2000 » (voir à ce sujet en pages 3 et 4 l'article de Thérèse VERTENEUIL) qui doit faire l'objet d'une attention particulière et où toute construction doit tenir compte de la conservation du milieu naturel. Il apparaît clairement que cette clôture n'a pas tenu compte des aspects protection de la nature, maintien de la biodiversité ni préservation des couloirs de liaison pour la faune. D'autre part, cette construction d'un mur de métal n'a pas fait l'objet d'une évaluation de son incidence sur le milieu naturel. Aussi, avons-nous alerté les services compétents de la Commune d'Uccle et de l'IBGE.

L'échavine de l'urbanisme, Chantal de LAVELEYE a confirmé que la clôture n'avait pas fait l'objet d'une demande de permis d'urbanisme ou d'environnement. Au moment d'écrire ces lignes, le contrôleur de l'urbanisme va aller constater la situation sur le terrain.

MARC DE BROUWER



Bernard JOURET et Olivier STREBELLE.

scientifique : il faut faire intervenir les experts de la nature et des Monuments et Sites afin de déterminer avec précision les emplacements où installer les statues, si seulement celles-ci n'auront pas d'incidences sur les qualités biologiques du bois.

Nous lui avons suggéré de contacter M. GRIJSELS et J-C PRIGNON pour l'IBGE¹ et Martin TANGHE pour la CRMS². Il s'est déclaré prêt à les accueillir et ne souhaitait qu'une chose : que la polémique soit levée et que son projet puisse faire l'unanimité. C'est ainsi que, dès le lendemain, nous avons pris contact avec Sergé KEMPENEERS, responsable des Espaces Verts à l'IBGE, et Geneviève MEUNIER, responsable des Espaces Verts au cabinet de la Ministre de l'environnement. Aux dernières nouvelles, le dossier suit son cours, nous vous tiendrons informés des résultats de l'expertise.

Marc DE BROUWER



1. IBGE : Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement.
2. Commission Royale des Monuments et Sites.

Le plan communal de mobilité (PCM)... c'est parti

En toute discrétion, TRITEL, le bureau d'études chargé d'élaborer le PCM d'Uccle, a commencé ses travaux.

Depuis 1990, ce bureau est connu pour ses participations dans la mise en place de plans de mobilité ; par exemple, pour la ville de Gand ou dans la région du Nord de la France.

Depuis ce début d'année 2005, TRITEL doit donc établir le diagnostic de la situation uccloise ; c'est la première phase du plan :

Son processus d'élaboration contient **un volet participatif** qui impose notamment la consultation des acteurs institutionnels ou issus de la société civile. À ce dernier titre, en fin février, l'ACQU a été invitée, avec NoMo, le GRACQ et le GUTIB¹, à une réunion pour passer en revue les thèmes défendus par nos diverses associations.

À l'ordre du jour, deux points devaient être prioritairement abordés :

1. la perception des habitants à propos des problématiques de mobilité :
 - forces et faiblesses de l'accessibilité à pied, à vélo, en transports en commun ou en voiture ; gestion du stationnement ;
 - qualité du cadre de vie : espaces publics, nuisances ;

- sécurité routière : zones dangereuses.

2. Les attentes des habitants et des associations, notamment, sur base des propositions de l'ACQU que la Commune d'Uccle n'a pas manqué de transmettre à TRITEL en lui communiquant le dossier réalisé par notre association « **La mobilité à Uccle : propositions en faveur d'un projet de ville et de déplacement durable** ».

L'ACQU espère que cette réunion aura ouvert la voie d'un dialogue constructif, non seulement avec le bureau d'études, mais aussi avec la Commune. Son engagement volontaire dans le processus est indispensable pour soutenir les changements nécessaires conduisant à une véritable politique de mobilité durable à Uccle.

Dans les prochains numéros, une rubrique spécifique vous tiendra au courant de l'avancement du plan.

Alain THIRION

1. NoMo : « Non Motorisé – autrement mobile » asbl
GRACQ : « Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens » asbl
GUTIB : « Groupement des Usagers des Transports Intercommunaux Bruxellois » asbl

« Un peu de tout »

De la remise des choses dans le bon ordre

« Un peu de tout », c'est, avec un accent bien de chez nous, la réponse que fait un monsieur un peu « enveloppé » au maître d'hôtel qui lui propose une dégustation de fromages belges (dans un clip publicitaire).

Un peu de tout, c'est aussi le résumé de notre vie quotidienne, de notre société, de notre ville, de nos logements, de l'urbanisme et de l'environnement.

2005
n'a pas vraiment
bien commencé :

Très loin de nous, il y a eu le séisme de Noël dans l'océan indien, mais on ne parle pas de génocide parce que la violence et les morts sont le fait de la nature et non de l'être humain.

Un peu moins loin, il y a l'Afghanistan, la Tchétchénie, l'Irak, la Palestine..., mais on ne parle pas non plus de génocide parce que, sur l'échiquier politique de la stratégie mondiale, cela fait mauvais genre ; on accepte néanmoins de parler de violence. Quant au Darfour, on veut bien prononcer le mot fatidique malgré le « Plus jamais ça » après Auschwitz et les tribunaux de Nuremberg et de La Haye.

Très près de nous, à Bruxelles, à Uccle, il n'y a pas de génocide, mais

il y a la violence sourde, du désespoir, de la subsistance, et la violence gratuite.

Nous avons déjà parcouru un bon chemin dans la spirale de la non-formation, du non-emploi, du non-accès au logement, de la non-consommation, de la frustration et enfin de cette violence que l'extrême-droite utilise avec succès pour faire des adeptes.

On aurait bien pu essayer d'enrayer cette spirale par un accès plus facile au logement, mais, à part une proposition pour le plateau Avijl qui pour le moment fait un peu figure de « miroir aux alouettes », c'est un peu le désert et la démission prochaine (annoncée par « Le carré vert ») du président de l'agence immobilière sociale n'arrangera certainement pas les choses.

Pourquoi cette chape de plomb lorsqu'il s'agit de promouvoir le logement social et modeste ? Pour le savoir, voyons voir qui nous sommes ; et, pour ce faire, les meilleurs baromètres, ce sont nos commerces et nos voitures.

Côté « carrosse »,
« tout baigne » :

Il y a le 4 x 4 gros cube (bonjour l'effet de serre, bonjour la dépendance énergétique) parce qu'il faut bien escalader le trottoir du « classics » de la marque de cigarettes du cow-boy au cheval blanc (le premier étant mort dans d'atroces souffrances).

Il y a la voiture de société, à savoir le monospace « full options » plein cuir avec écran et lecteur DVD pour chaque appuie-tête, parce qu'il faut bien sûr « aller au charbon » avec 5 ou 7 places (mais bonsoir le co-voiturage).

Il y a enfin la petite bombe « façon british » revue et corrigée en

Bavière avec pneus « taille basse » parce qu'il faut bien déposer les « lardons » à l'école.

Nos commerces
sont du même tonneau :

On se grande bouffe au quotidien via les traiteurs qui ensaucent la caille, le marcassin et la langouste ; on s'habille « griffé » ; on se chausse au prix fort ; on se coiffe ailleurs que chez Jacques et Olivier ; on se fait épiler ; on se bronze ; on se MP3 ; on se GSM avec caméra intégrée ; on se home cinéma... Bref, à part quelques pots de miel du pays des pyramides mésoaméricaines dans les rayons pour la bonne conscience, on consomme « un max », mais pas du tout Havelaar.

Pas de « magasin du monde », pas de « made in dignity », pas ou peu de 2^{ème} main ; une librairie de bonne facture qui met la clé sous le paillason ; juste une maison de disques au personnel compétent en classique, jazz et world music ; une autre librairie qui vous propose de la BD de qualité à la demande ; un magasin d'artisanat hindou qui finance un projet là-bas ; mais pour l'atypique plus abordable, désolé, allez voir au quartier Bailli ou St-Boniface, ici c'est encore le désert.

Cela c'est pour la galerie,
c'est la partie émergée
de l'iceberg que l'on exporte
aux frontières de la commune ;
mais il y a tous les autres,
ceux que l'on voit moins,
ceux que l'on ne voit pas du tout
et ceux que l'on fait semblant
de ne pas avoir vus :

Il y a les familles aux bas salaires qui ont réussi à s'implanter ou à se maintenir à Uccle à force d'imagination, de main à la pâte, de solidarité ou de planification des travaux à très long terme, mais qui, si

rien ne change, verront inmanquablement leurs enfants les quitter pour la périphérie ou d'autres communes, parce qu'ici, en matière d'accès au logement, « les dés sont pipés ».

Il y a les vieilles familles de souche uccloise beaucoup plus modestes qui ont été ou se sont auto-extradées, parce que le train de vie de la commune ne faisait plus partie de leur tradition et qu'on leur a proposé un « pont en or » pour une ruine qu'elles n'avaient plus la force ou les moyens d'entretenir.

Enfin, au bas de l'échelle, il y a ceux qui n'ont même pas vu la couleur des 200 000 emplois promis, parce qu'ils n'étaient plus assez productifs, un peu trop vieux ou un peu trop métissés :

Au moins mauvais, ils vous mendieront une pièce au son de l'accordéon ou de l'orgue de Barbarie ; au plus mauvais, ils « racketteront » les « santiags » de votre fils aîné, ils écoulent du cannabis à la sortie de l'école de votre petit dernier, ils défigureront le visage de votre fille unique parce qu'elle a eu trop de répartie (si, si, tout cela existe à Uccle).

Il n'est pas possible de gérer de tels écarts ; et la provocation du haut de l'échelle est telle que l'explosion est inévitable.

Alors,
quand arrive en concertation
le xème « méga-projet »
de logements dans le Clos du
Drossart, dont on sait que le
public-cible n'est pas celui
des revenus modestes et que les
futurs propriétaires préféreront
à coup sûr la voiture
(standing du clos oblige)
au transport en commun,
alors, la coupe est pleine ;
en effet :

Il est hors de question d'évoquer les dangers inhérents à la création

de « ghettos de nantis » et de la facilité pour la petite et moyenne criminalité d'y agir en « tir groupé », parce que le cambriolage, le car- et le home-jacking ne font pas partie des disciplines regroupées sous le chapeau de l'urbanisme.

Il est impossible de négocier la construction de logements sociaux ou modestes, parce qu'il n'y a aucune loi qui peut obliger un promoteur à le faire.

Il est interdit de parler des conséquences de tels projets sur le trafic automobile local et de transit, parce qu'il faut faire preuve de loyauté envers celui qui a la mobilité dans ses attributions.

Et cela vaudra également si, un jour, on urbanise le plateau Avijl et (ou) le plateau Engeland.

Qu'une majorité laborieusement constituée décide de « saucissonner » les disciplines faisant normalement partie de l'urbanisme dans des échelinats différents, et ce, pour que le gâteau des fonctions et faisant fonctions soit plus équitablement partagé, ce n'est pas notre affaire de citoyen.

Notre affaire de citoyen, c'est que la Commune initie et consigne un débat qui prenne en compte tous les paramètres de l'intérêt collectif et fasse pression sur ceux qui légifèrent pour pouvoir infléchir la politique de gestion de la commune en tenant compte de ces paramètres.

On ne parle pas de la sauvegarde des espèces animales et de la forêt tropicale, de la pollution et de l'effet de serre :

À un autochtone du Kenya qui ne peut survivre que grâce au commerce de l'ivoire et des mains de gorille.

À un camerounais qui, du matin jusqu'au soir et jusqu'à l'épuisement, tronçonne des arbres centenaires qui serviront à confectionner nos fauteuils de jardin ou la table basse de notre living.

À un « jeune loup » qui a passé la trentaine, et dont le siège éjectable de cadre d'une transnationale a fonctionné au profit de son adjoint, insidieusement devenu plus performant que lui.

À un jeune ouvrier courageux qui rase les murs parce qu'aucune agence d'intérim n'a été fichue de lui trouver quelques heures de travail.

À vous, à moi, si votre enfant venait à être défiguré à coup de barre de fer par une bande de lâches, sans doute désœuvrés, mais lâches quand même.

Nous sommes à la croisée des chemins :

Il y en a un qui nous mène à la reconduction du monopole au logement haut de gamme qui conforte les écarts ingérables, la société du siège éjectable avec son concert d'arrogance, de frustration et de représailles.

Il y en a un autre qui mène au logement plus diversifié, plus respectueux du vrai visage de la société ucloise, et qui nous permettrait de vivre plus à proximité de nos enfants, de la baby-sitter de nos (futurs) petits enfants, de l'aide ménagère qui nous assistera lorsque nous serons passés dans la classe des seniors.

Alors, en attendant le « messie », quelqu'une ou quelqu'un dont la couleur politique nous importe peu (sauf si elle vire au brun liberticide) et qui remette les choses dans le bon ordre, ayons pour une fois un certain sens de l'utopie :

Si d'aventure, par exemple, tous les propriétaires de 4 x 4 d'Uccle fondaient une A.C.A.W.D. (Association des Comités All Wheel Drive) dont la raison sociale serait d'acheminer gracieusement tous leurs véhicules en fin de leasing vers le Bangladesh, pour que les O.N.G. puissent transporter les vivres et les matériaux de construction nécessaires aux villageois qui ont tout perdu à la Noël, alors peut-être que quelque chose pourrait changer à Uccle en matière d'arrogance, de frustrations et de représailles.

On pourrait commencer à essayer de mettre au vestiaire les barres de fer, les crans d'arrêt et les molosses de combat, et il serait dès lors tellement plus facile de parler : de l'utilisation de « la petite reine » à Uccle, d'une enquête de sécurité routière dans une école, des prolongements didactiques du dossier « Mobilité », des énergies renouvelables en milieu urbain, de la réaffectation des étages vides au-dessus des commerces de la chaussée d'Alseberg, du cadastre des espaces non bâtis et des maisons vides rénovables, d'une carte cycliste, et j'en passe.

Hugh ! (*)

Pim LIMBOSCH

(*) Pour ne jamais oublier les centaines de milliers d'Indiens (et de bisons) qui ont été massacrés, avant que ne naisse une nouvelle civilisation entièrement dépendante du pétrole, qui nous a certes (avec l'aide de l'armée rouge et de proches qui y ont laissé leur vie) permis de retrouver la liberté en nous délivrant de la barbarie, de la croix gammée, mais qui, à l'époque, avait déjà quelques paquets de corn flakes et de « chewing gum » dans ses valises à refiler à la vieille Europe, et qui, aujourd'hui, n'a toujours pas signé le protocole de Kyoto.

Les organisations belges demandent un renforcement de « REACH »

MANIFESTE DU 22 NOVEMBRE 2004

POUR UNE LÉGISLATION EFFICACE SUR LES SUBSTANCES CHIMIQUES

Avertissement : Le Manifeste ci-après, dont nous donnons de larges extraits, émane des 4 grandes associations d'environnement belges (IEB¹, BRAL², IEW³ et Bond Beter Leefmilieu). Une bonne cinquantaine d'organismes, associations et personnalités diverses (entre autres, du milieu universitaire et de la presse) y ont adhéré. Il vise à renforcer le projet « REACH », qu'a préparé l'Union européenne afin d'offrir une meilleure sécurité chimique pour la population, mais que l'industrie chimique européenne, au contraire, s'efforce d'édulcorer au maximum...

Plus de 100.000 substances chimiques sont aujourd'hui sur le marché européen. Elles sont partout présentes dans de nombreux produits de consommation courante et font donc partie intégrante de notre vie quotidienne. On en retrouve dans : les jouets, les cosmétiques, les téléviseurs, les ordinateurs, les poudres à lessiver, les vêtements, le mobilier... Elles contaminent l'eau, l'air, le sol et la chaîne alimentaire et, *in fine*, le corps humain. Or, les propriétés toxicologiques et écotoxicologiques de 95 % de ces 100.000 substances sont inconnues. Certaines d'entre elles s'accumulent dans l'environnement pendant des décennies et ne se décomposent pas.

L'Union européenne reconnaît que la législation actuelle en matière de substances chimiques est inefficace. Elle a entrepris la réforme des législations et a proposé en 2001 un nouveau système de réglementation connu sous le nom de « REACH » (**Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals**).

REACH devait permettre :

- d'améliorer la connaissance des propriétés et utilisations des substances
- de prendre des mesures spécifiques à l'encontre des substances dangereuses ;
- de rendre l'industrie davantage responsable de la sécurité des substances qu'elle produit et met sur le marché ;
- de maintenir et renforcer la compétitivité des entreprises européennes.

En octobre 2003, la Commission a publié le projet de la future réglementation.

Celui-ci prévoit notamment que :

- le producteur ou l'importateur qui produit ou importe une substance en quantité supérieure à une tonne par an doit enregistrer cette substance dans une banque de données centrale ;
- ces données seront évaluées par les autorités pour ce qui est des substances produites ou importées en quantité supérieure à 10 tonnes par an ;

- une autorisation spécifique sera requise pour l'utilisation des substances les plus préoccupantes.

Alors que le projet initial du système REACH constituait une avancée importante en terme de législation, il a perdu de sa substance au fil des consultations.

Le projet actuel est devenu largement insatisfaisant

En effet, selon les dispositions du projet actuel, l'information qui devra être fournie par les entreprises lors de l'enregistrement des substances qu'elles mettent sur le marché restera insuffisante ou même inexistante. Il n'y a pas de garantie que les substances dangereuses seront à terme retirées du marché, même s'il existe des alternatives plus sûres. Ainsi, selon le texte en projet, les substances dangereuses pourront continuer à être mises sur le marché si elles sont

1. IEB : Inter-Environnement Bruxelles
2. BRAL : Brusselse Raad voor het Leefmilieu
3. IEW : Inter-Environnement Wallonie.

« contrôlées adéquatement » : cette disposition permet au producteur de contourner le « **principe de substitution** » (c'est-à-dire de remplacer, chaque fois que possible, une substance dangereuse par une autre qui le serait moins). Le projet ne prend pas non plus assez en compte les risques liés à l'exposition professionnelle.

Le Parlement européen et le Conseil des Ministres européen continuent actuellement à travailler sur ce projet de nouvelle législation REACH.

Les signataires de ce Manifeste demandent aux autorités belges de contribuer à élaborer une législation européenne ambitieuse en matière de substances chimiques.

Récemment encore, lors du colloque international à l'Unesco du 7 mai 2004 « Cancer, environnement et société », de nombreux scientifiques de renom (toxicologues, cancérologues, épidémiologistes...), en publiant **l'Appel de Paris**, ont tiré la sonnette d'alarme : la nécessité d'une approche préventive des « dangers sanitaires de la pollution chimique » est devenue une urgence, car « **l'espèce humaine est en danger** ».

Le projet de législation européenne REACH est essentiel pour :

- la préservation de l'environnement, la protection de la nature et de la biodiversité

Des scientifiques ont établi un lien entre la disparition d'espèces animales et la contamination de l'environnement par certaines substances chimiques. Ces substances peuvent provoquer chez ces espèces animales des malformations congénitales ou des stérilités entraînant leur disparition. Par

ailleurs, de nombreuses substances s'accroissent tout au long de la chaîne alimentaire. L'ours blanc, en bout de chaîne, est une des espèces les plus menacées actuellement, alors même qu'il vit dans une région du globe où ces substances ne sont pas utilisées. Les substances chimiques disséminées dans l'environnement occasionnent donc des dommages à la biodiversité.

- La santé des consommateurs

L'incidence de certaines maladies, comme les cancers, les allergies, les troubles du système hormonal, les problèmes de fertilité, les troubles neurologiques et immunologiques, a considérablement augmenté au cours des dernières décennies. Certains liens entre ces maladies et les substances chimiques sont démontrés ou suspectés. Un grand nombre d'articles scientifiques internationaux ont mis en évidence la présence de dizaines de substances chimiques dangereuses dans le sang, l'urine, les tissus adipeux et le lait maternel. Des analyses, notamment sur des poussières des maisons, montrent également la contamination de nos espaces de vie. Le fœtus, les nouveaux-nés et les enfants sont particulièrement vulnérables. La régulation de la mise sur le marché des substances chimiques est donc une priorité en matière de santé publique.

- la santé des travailleurs et le bien-être de leurs familles

L'Agence européenne pour la sécurité au travail rapporte que 21 % des travailleurs en Europe (32 millions de personnes) sont exposés à des substances cancérigènes, 22 % des travailleurs respirent des fumées et vapeurs toxiques pendant leur travail, 16 % sont en

contact avec des substances dangereuses pendant un quart du temps de travail. (...)

- l'avenir de nos entreprises

L'image de marque des entreprises ne peut qu'être ternie par la prise de conscience progressive des conséquences de l'utilisation peu responsable des substances chimiques et le manque de transparence en la matière. (...)

D'une manière générale, REACH et le développement de substances moins dommageables à l'environnement et à la santé sont, sans aucun doute, pour les entreprises européennes, une des clefs de la compétitivité de demain.

Les signataires de ce Manifeste demandent que le projet de nouvelle réglementation sur les substances chimiques redevienne un projet ambitieux.

Ils souhaitent que la société civile soit impliquée dans les développements ultérieurs de cette réglementation, de même que dans sa mise en œuvre et dans son évaluation.

Les signataires insistent pour que les principes suivants soient intégrés dans REACH :

1. Une autorisation ne peut être délivrée pour les substances les plus dangereuses¹ que si leur usage est considéré comme essentiel à la société et s'il

1. Dites aussi « particulièrement préoccupantes ». Il s'agit des substances cancérigènes, mutagènes, perturbatrices du système reproductif ou du système endocrinien et les substances persistantes et bioaccumulables.

n'existe aucune alternative à leur utilisation. Les signataires demandent que le principe de substitution soit obligatoirement appliqué.

- 2. Si la substitution n'est pas faisable à court terme, une autorisation pour ces substances dangereuses ne peut être que temporaire et assortie de conditions strictes. La mise en œuvre du principe de substitution encouragera l'innovation. (...).
- 3. Les industries doivent mettre à disposition une **information suffisante** pour toutes les substances qui sont mises sur le marché en quantités supérieures à 1 tonne par an, de façon à ce que celles-ci puissent être correctement évaluées par les autorités. Il en va de même pour les substances particulièrement préoccupantes du fait de leur dangerosité avérée ou potentielle (CMR, PBT et vPvB, ainsi que les perturbateurs endocriniens) ;

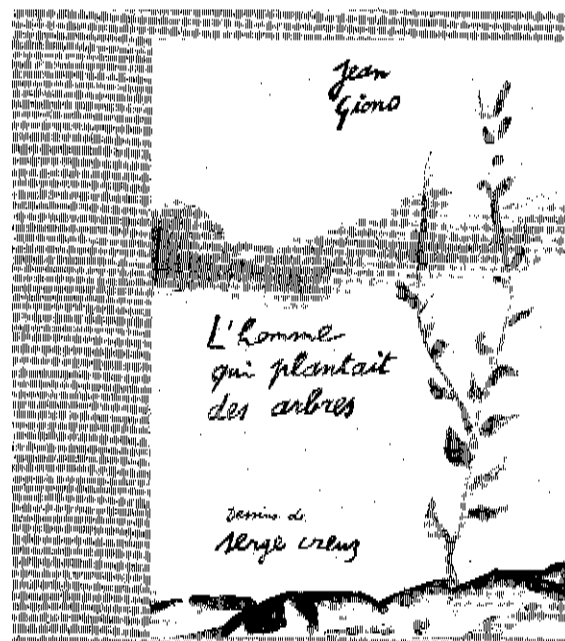
- 2. CMR = cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques
PBT = persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB = très persistant et bioaccumulable.

même produites en petites quantités. (...)

- 4. Le principe « **no data, no market** » (pas de données, pas de marché) doit être appliqué. (...).
- 5. On doit mettre en œuvre immédiatement les moyens nécessaires pour le développement de **méthodes de test alternatives** permettant de remplacer les tests sur les animaux. (...).
- 6. Les produits importés doivent remplir les mêmes conditions que ceux produits au sein de l'Union européenne. En outre, l'Union européenne doit jouer un rôle de leader au sein des forums internationaux de façon à ce que les principes du système REACH se répandent.
- 7. **Une information suffisante doit être accessible au public** en ce qui concerne l'identité des producteurs, les quantités de substances produites, leurs propriétés et leurs utilisations. Tant le consommateur, que le travailleur ou l'utilisateur industriel en aval ont le droit d'avoir cette information. Les consommateurs

ont en outre le droit d'être informés des substances présentes dans les biens de consommation, et de leurs risques potentiels. La présence de substances chimiques dangereuses devrait être mentionnée sur tous les produits qui en contiennent, en particulier sur les produits qui contiennent des substances chimiques ayant reçu une autorisation temporaire de mise sur le marché. La sécurité et la santé des personnes doivent être prioritaires par rapport à la tradition de confidentialité de l'industrie.

PARTICIPEZ À LA « LETTRE AUX HABITANTS » !
Envoyez vos articles à Jacques NIFFLE, av. Bel Air, 25/5, 1180 Uccle.



L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES
Publié en 1992 par notre association, avec l'accord de l'éditeur Gallimard, ce petit livre de GIONO a été illustré pour nous par Serge CREUZ.
L'écrivain avait offert ce texte à l'humanité. « Ce que j'ai écrit de plus humain », disait-il, afin que le plus grand nombre de gens dont les jeunes puissent apprécier la valeur éthique du message.
Vous pouvez vous le procurer au prix (coûtant) de 2,5 euros (+ 0,88 euros, si frais d'envoi) chez Jacques NIFFLE, avenue Bel Air 25/5 à Uccle (tél. 02.344.41.51).

Principes généraux pour un aménagement de qualité Charte programme de l'ACQU (suite et fin)

8. Ecoute des citoyens

Enfin, le principe de la « démocratie participative » doit devenir une réalité. Aussi, demandons-nous à nos Autorités, à tous les niveaux, une meilleure écoute et prise en compte des requêtes exprimées par les citoyens en matière d'environnement (pris au sens large). Un paragraphe du projet de PRD (Plan Régional de Développement) de fin 2001 est éloquent à cet égard, bien qu'il ne concerne – curieusement – que la seule « Priorité 4 » sur la rénovation urbaine. Sous le titre « Les mécanismes de participation des habitants », on y lit :

« Le développement local repose sur une mobilisation de tous les acteurs :

- le secteur public ;
- le secteur privé ;
- le secteur associatif et les habitants.

La participation active des habitants est un principe essentiel de la démarche intégrée de développement local. Il s'agit bien de l'encourager afin que les habitants deviennent de véritables acteurs du développement urbain. La Région et particulièrement les pouvoirs locaux veilleront à les associer à la mise en œuvre du projet.

La participation a pour objectif de lutter contre les logiques d'assistanat (où les habitants sont exclus des circuits de décision parce que considérés comme passifs) en formant notamment les habitants à la gestion de leur commune, à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet afin qu'ils deviennent des citoyens actifs. Les habitants doivent être les acteurs à part entière sur la scène locale. »

C'est précisément ce que nous demandons pour tous les domaines développés dans la présente charte.

Défense environnement Bruxelles

23 rue des Moutons, 1180 Bruxelles

Enquête auprès de tous les Bruxellois

Nous estimons que nous sommes arrivés à saturation. Nous sommes persuadés que la majorité des Bruxellois veulent éradiquer ces graffitis qui enlaidissent la ville, donnent un sentiment d'insécurité aux habitants et établissent des lieux de non-droit où chacun peut, à sa guise en toute impunité, vandaliser les lieux publics et privés. Le dernier projet du gouvernement, déposé par les Ministres PICQUE, DUQUESNE ET VERWILGHEN le 20 décembre 2002 visant à lutter contre les « incivilités », a mis la balle dans le camp des Communes. Notre but est de sensibiliser nos 19 administrations communales à ce problème afin qu'elles prennent des mesures urgentissimes pour éradiquer ce fléau (certaines Communes sont déjà actives sur le terrain). Nous ouvrons aujourd'hui une enquête auprès des habitants. Ecrivez-nous vos suggestions à propos de ce vandalisme qui coûte très cher à la communauté. Quels sont vos sentiments à ce sujet ? Avez-vous des solutions pour remédier à ce problème de société mondialisée ?

LE DÉBAT EST OUVERT : Aimez-vous les tags ?

Nous entamons un sondage auprès des Bruxellois.
Comment perçoivent-ils les tags qui « ornent » nos façades ?
Nous vous demandons votre avis.
Voulez-vous nous envoyer votre réponse et commentaires ?
Merci de votre participation.

Nom et adresse :

✂ Envoyez votre réponse à

Uccle :

DÉFENSE ENVIRONNEMENT BRUXELLES, 23
rue des Moutons, 1180 Bruxelles
Tél. 02 375 00 52

Forest :

COMITÉ VAN VOLXEM-TROPICQUES-DELTA,
70 av. Van Volxem, 1190 Bruxelles
Tél. 02 343 29 25

Anderlecht :

COMITÉ VOGELZANG, 1/38 avenue des
Immortelles, 1170 Bruxelles
Tél. 02 527 44 53

L'EAU dans notre vie : quelques conseils et informations

L'eau constitue l'élément principal de toutes les cellules vivantes. Notre corps, par exemple, en est composé à raison de 78 %. L'eau est, sur la Terre, l'élément le plus répandu : 1.360 millions de km³ au total, dont 2,3 % d'eau douce utilisable (compter 130.000 km³ dans les lacs et marais, 4.000 km³ dans les cours d'eau et 13.000 à 15.000 km³ dans l'atmosphère). Le volume annuel des précipitations sur les continents dépasse 100.000 km³. Et il faut savoir (*) que 1 milliard 400 millions d'êtres humains n'ont toujours pas un accès direct à l'eau potable. Par contre, un Américain moyen utilise 425 litres d'eau par jour, tandis qu'un Malgache en utilise ± 10 (!) et un Européen moyen entre 100 et 150.

COMMENT RÉDUIRE VOTRE CONSOMMATION ? (qui coûte 2,11 euros/m³ en Région bruxelloise)

PLUSIEURS POSSIBILITÉS :

VÉRIFIER AU COMPTEUR (ils sont tous très sensibles) si votre installation d'eau ne présente pas de fuite permanente, sachant qu'une fuite d'une goutte / minute = une perte de 26,28 litres/an et qu'une fuite d'une goutte/seconde = 1.576,8 litres/an (1,577 m³).

METTRE UNE BRIQUE DE ± 1 DM³ DANS LE RÉSERVOIR DE VOTRE CHASSE D'EAU ORDINAIRE, ce qui réduira le volume de celle-ci et donc votre consommation de 10 % (soit, ± 1,25 m³/an/personne).

UTILISER UNE CHASSE D'EAU ÉCONOMIQUE, à double touche de, respectivement, 3 et 6 litres d'eau de consommation par utilisation ; sachant qu'une chasse ordinaire consomme 40 litres/personne/jour (= 14,6 m³/an/personne), ce qui semble être un maximum. Une chasse économique peut réduire la consommation de ± 9 m³/an/personne.

Enfin, lors d'une construction ou rénovation de votre logement, **RECOURIR À UNE CITERNE D'EAU DE PLUIE** (à choisir la plus grande possible) pour les chasses d'eau, les arrosages, etc.

Soulignons par ailleurs que **les Services communaux uclois ont montré l'exemple** en équipant de citernes à eau de pluie le bâtiment communal du 25 rue A. Danse. L'eau ainsi recueillie est destinée aux chasses des WC et à l'arrosage des plantations communales. Fort de cette expérience en cours, notre éco-conseiller uclois, **Geoffroy MARINUS**, est prêt à conseiller tous ceux qui voudront se lancer dans cette voie écologique (tél : 02.348.65.46).

*Paul ANTOINE
Administrateur*

* Cf le livre : « À mon fils à l'aube du troisième millénaire » de Gilbert Sinoué (collection folio, mai 2003).

R A P P E L ! Ami(e) automobiliste,

**Ne stationnez pas sur les trottoirs,
un espace public, même devant chez vous !
Stationnez sur la chaussée,
mais pas sur les passages-piétons,
ni à moins de 5 m. des coins de rue !**



L'Association de Comités de Quartier Ucclois

Les Comités membres effectifs *

Bosveldweg

Denis STINGLHAMBER, av. Brunard 7
tél. : 02.374.12.90.

Carrés Pauwels et Stevens

Alida TIMMERMAN, carré Pauwels 30 tel. :
02.343.05.41.

De Fré - Observatoire - Juliette - Ptolémée

José DESMARETS, av. Ptolémée 16/1
tél. : 02.374.39.41

Floride - Langeveld

Isi ZIFLONKA, av. Giobert 62
tél. (P) : 02.375.57.48
tél. (B) : 02.538.72.71 (central)

Fond'Roy

Cécile CHARLES, av. Wellington 13
tél. : 02.374.77.97

Gracq + NoMo Uccle

Jacques DEKOSTER, rue E. Gossart 28
tél. : 02.345.62.92

Longchamp - Messidor

Françoise MALDAGUE, av. W. Churchill
232/11 - tél. privé

Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet

Joanine FAGEL, chemin de la Truite 42
tél. : 02.376.26.64

Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis, 20
tél. et fax : 02.376.61.71

Parc Brugmann

Pierre DOR, av. Château de Wolzin 6/1
tél. : 02.343.39.88

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WICLE, chemin du Puits 77
tél. : 02.374.81.04

Protection et avenir d'Avijl

Georges INGBER, av. d'Andrimont 5
tél. : 02.374.95.83

Quartier Lorraine

Denys RYELANDT, av. du Maréchal 20A
tél. (P) : 02.374.97.03

Quartier St-Job

Stéphane DAVIDTS, Montagne St-Job 88
tél. : 02.375.11.96

SOS Kauwberg

Pierre DESMET, chemin t Cortonbos 18
tél. : 02.375.27.69

Homborch / Tilleuls / Alisiers / Sophoras

Stéphane BALLEREAU, av. des Sophoras 21
tél. : 02.375.55.78

Vallée du Linkebeek

Émile TOUSSAINT, Moensberg 17
tél. : 0473.44.06.25.

Verrewinkel-Engeland

Bernard GUSTO1, av. Dolez 464 A
tél. : 02.372.09.88 ou 02.332.33.83

Les « Antennes de quartier » **

B.R.E.G.

Noël FRANCK, rue du Roseau 35
tél. : 02.375.40.94

Vivier d'Oie

Louise BECKERS, av. Latérale 43A
tél. : 02.374.13.56

Geleystsbeek

Bernard JOURET, av. de la Chênaie 79C
tél. : 02.375.28.48

Observatoire - Vert Chasseur

Émile VAN KERCHOVF, av. du Vert
Chasseur 1 - tél. : 02.374.76.88

Pêcherie - St-Job

Guy DASSARGUES, rue de la Pêcherie 152
- tél. : 02.374.56.55

Dodonée

Jacques NIFFI C, av. Bel-Air 25/5
tél. : 02.344.41.51

Uccle-Centre

Jean-Marie PIERRARD, rue R. Scott 9
tél. : 02.376.77.43

Fort Jaco

Jacqueline MILLER, av. du Feuillage 50
tél. : 02.374.40.76

Errera - Dupuich - Jones

Jean DUMONI, av. L. Errera 63
tél. : 02.344.22.50

Gare d'Uccle-Stalle

Michel HUBERT, rue V. Allard 273
tél. (P) : 02.332.22.23

tél. (B) : 02.211.79.30

Échevinage

Madame BARON, av. de l'Échevinage 21
tél. : 02.374.43.42

Le conseil d'administration

Président

Bernard JOURET - av. de la Chênaie 79c,
1180 - tél. : 02.375.28.48
bjo@ngi.be

Vice-Président

Denys RYELANDT - av. du Maréchal 20A,
1180 - tél. (P) : 02.374.97.03
tél. (B) : 02.536.00.92
fax (B) : 02.537.57.75
d.ryelandt@avocat.be

Trésorier

Luc STURBEILE - av. A. Huysmans 209/11,
1050
tél. & fax : 02.649.49.59
luc.sturbelle@skynet.be

Membres

Paul ANTOINE - av. J.&P. Carsoel 34, 1180
tél. & fax : 02.374.22.37
paul.antoine@swing.be

Nicole DUSSART - Bosveldweg 67, 1180
tél. & fax : 02.374.23.00
nicole.dussart@skynet.be

Sylvie GREINDL - 100 av. Kersbeek, 1190
tél. : 02.332.11.51
sylvie.greindl@village.uuinet.be

Benoît MAI DAGUE
av. W. Churchill 222/10, 1180
tél. : 02.343.21.97
(B) : b.maldague@credit-agricole.be

Géraldine MATI
366 chée de Noerxstalle, 1180
tél. : 02.376.32.34
gerty_m@yahoo.com

Jacques NIFFI E - av. Bel-Air 25/5, 1180
tél. : 02.344.41.51
jacques.niffle@belgacom.net

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable :

Bernard JOURET

Coordination :

Jacques NIFFI E

Comité de lecture :

Denys RYELANDT et Luc STURBEILE

Notre N° de compte :

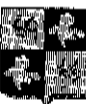
310-0734318-17

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur le site internet de l'ACQU :
www.ibelgique.com/ucclecomites

Tirage :

10.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé

La « Lettre aux habitants » est publiée avec l'aide de la Communauté française de Belgique et de la Région de Bruxelles-Capitale.



(P) : Privé ; (B) : Bureau.

* **Dénomination**, REPRÉSENTANT, adresse, tél.

** **Localisation**, NOM, adresse, tél.